

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 décembre 2022, à 20 h, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier  
Carolyn Gagnon  
Bertrand Quesnel  
Danielle Ferland  
Mireille Leduc  
René De La Sablonnière

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 20 h 00.

\*\*\*\*\*

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

\*\*\*\*\*

**PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)  
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)  
(Des avis publics ont été affichés aux endroits prévus par la municipalité, tels qu'exigés par la loi)

**Résolution no : 12270-2022**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté, avec l'ajout d'une période de questions en début d'assemblée.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01.

Personnes présentes : 7

Sujets abordés : aucun.

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 02.

\*\*\*\*\*

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**

**Résolution no : 12271-2022**  
**ADOPTION DES PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU BUDGET 2023**

ATTENDU Que les revenus et dépenses prévues s'établissent comme suit :

<b>REVENUS DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Taxe foncière – Sûreté du Québec	146 976 \$
Taxe foncière – Quote-Part MRC	105 195 \$
Taxe foncière – Équipements supralocaux	53 000 \$
Taxe foncière – Générale	1 158 922 \$
Remboursement de taxes et taxation complémentaire	2 500 \$

Dette autopompe	19 500 \$
Brancher Antoine-Labelle (Réseau fibre optique)	89 480 \$
Gestion des matières résiduelles	180 340 \$
Immobilisation du traitement des boues septiques	8 876 \$
Taxes centres de service 911	6 000 \$
Compensations tenants lieu de taxes	134 915 \$
Services rendus	209 832 \$
Imposition de droit	81 400 \$
Amendes et pénalités	3 500 \$
Intérêts	16 100 \$
Autres revenus	36 050 \$
Transferts gouvernementaux	839 066 \$
Amortissement	269 323 \$
Affectation fonds de roulement agrandissement garage	25 000 \$
Transfert du surplus libre au fonctionnement	290 172 \$
<b>TOTAL REVENUS :</b>	<b>3 676 147 \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b>	
Administration	624 203 \$
Sécurité publique (Sûreté du Québec – sécurité incendie – sécurité civile)	394 569 \$
Travaux publics été	566 664 \$
Travaux publics hiver	421 503 \$
Hygiène du milieu	193 456 \$
Environnement	14 450 \$
Santé & Bien-être	7 800 \$
Aménagement urbanisme	186 612 \$
Brancher Antoine-Labelle (Réseau fibre optique)	89 480 \$
Promotion & développement économique	69 018 \$
Loisirs & culture	423 398 \$
Frais de financement	24 444 \$
<b>SOUS-TOTAL DÉPENSES:</b>	<b>3 015 597 \$</b>
Financement	108 400 \$
Remboursement fonds roulement	74 000 \$
Activités investissements	473 150 \$
Fonds réservé futures élections	5 000 \$
<b>TOTAL DÉPENSES :</b>	<b>3 676 147 \$</b>

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, que les prévisions budgétaires équilibrées de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, revenus et dépenses pour l'année 2023, soient adoptées telles que ci-dessus décrites, au montant de 3 676 147 \$ et qu'une reproduction soit distribuée gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité et qu'un document explicatif est disponible pour les gens présents lors de cette présente séance extraordinaire.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

### **PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Résolution no : 12272-2022

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

*ATTENDU* Qu'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

*ATTENDU* Que le plan triennal d'immobilisations se présente comme suit :

<b>PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025</b>				
<b>PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS</b>				
<b>TRAVAUX ET ACQUISITIONS</b>	<b>MODE DE FINANCEMENT</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
PROJET AFFICHAGE MUNICIPAL	Fonds général / Surplus	15 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
SYSTÈME ALARME ET SURVEILLANCE CAMÉRA ÉGLISE	Fonds général / Surplus		5 000 \$	
BORNE RECHARGE ÉLECTRIQUE	Subventions / fonds général / surplus		15 000 \$	
CAMION DE DÉNEIGEMENT	Crédit/Bail 60 mois	83 000 \$	83 000 \$	83 000 \$
GODET TAMISEUR	Fonds général	7 000 \$		
REMORQUE POLYVALENTE	Fonds général	5 000 \$		
PLAQUE COMPACTION RÉVERSIBLE	Fonds général	10 000 \$		
REMORQUE ASPHALTE 4T	Fonds général	10 000 \$		
SYSTÈME ÉCLAIRAGE SOLAIRE / DEL PARC INTERGÉNÉRATIONNEL	Subventions / Fonds général		12 000 \$	
SYSTÈME ÉCLAIRAGE SOLAIRE / DEL SENTIER GLACÉ BAIE DES CANARDS	Subventions / Fonds général			9 500 \$
JEUX D'EAU + POINT D'OMBRE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL	Subventions / Fonds général / Surplus	32 000 \$	60 000 \$	60 000 \$
CAMION LÉGER POUR TRAVAUX PUBLICS	Fonds de roulement		20 000 \$	
DÉFIBRILATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (Église)	Fonds général	2 500 \$		
DÉFIBRILATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (Garage)	Fonds général		2 500 \$	
TECQ 2019-2023 CHEMIN DU PROGRÈS (Ponceau – infra – drainage)	TECQ / Fonds général (Niveau de maintien)	50 000 \$		
TECQ 2019-2023 CHEMIN DU PROGRÈS (Pavage)	Subventions TECQ	450 000 \$		
MODULE SKATE PARC	Fonds général	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
RÉNOVATION ÉGLISE (Toiture – ventilation)	Subventions / Fonds général		30 000 \$	30 000 \$
RÉNOVATION ÉGLISE (Fenêtres sous-sol)	Subventions / Fonds général	10 000 \$		
AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL (Appentis)	Subventions / Fonds de roulement	100 000 \$		
TABEAU AFFICHEUR DE VITESSE	Fonds général	5 000 \$	5 000 \$	
ÉQUIPEMENTS INCENDIE (Pompe portative)	Fonds général	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
BIBLIOTHÈQUE / GARDERIE	Subventions / Fonds général / Surplus	87 000 \$	183 300 \$	183 300 \$
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	Fonds général	9 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
TOIT PATINOIRE	Subventions / Fonds général / Surplus	108 000 \$	246 000 \$	246 000 \$
TERRAIN PICKLEBALL	Subventions / Fonds général / Surplus	13 100 \$	13 100 \$	13 100 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>1 011 600 \$</b>	<b>699 900 \$</b>	<b>649 900 \$</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>		<b>2 361 400 \$</b>	

*EN CONSÉQUENCE Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2023-2024-2025, tel que présenté.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**(LES QUESTIONS DOIVENT ÊTRE UNIQUEMENT EN LIEN AVEC LE BUDGET ET/OU LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS)**

Début : 20 h 10

Fin : 20 h 18

Personnes présentes : 7

- Taux de boue septique par porte

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Résolution no : 12273-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Mireille Leduc et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 13 décembre 2022.

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution no : 12274-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, de clore la séance extraordinaire du 13 décembre 2022.

**Adoptée**

Il est 20 h 19.

✚ Je, Normand St-Amour, maire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Normand St-Amour, maire

\_\_\_\_\_  
Éric Paiement, secrétaire-trésorier

✚ Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion extraordinaire du 13 décembre 2022 par la résolution # 12273-2022.